

A.S. Grenoble Charmeil

La Politique Sportive

1. Le Rôle de la Commission Sportive

Le rôle et les attributions de la Commission Sportive sont décrits dans ses grandes lignes dans le règlement intérieur. Ce document précise des points d'organisation de la Commission Sportive dans le cadre des équipes de l'A.S.

Les compétitions à Charmeil

Pour l'Association Sportive, la Commission Sportive a en charge :

- L'organisation des compétitions qui sont du ressort de l'Association Sportive.
- La définition du règlement général de compétition et des règles locales.
- Les relations avec les instances de la FFGolf (Ligue, Comité Départemental) pour l'organisation des épreuves fédérales sur le golf de Grenoble Charmeil.

Le processus d'organisation des compétitions décrit les différentes actions à réaliser à l'occasion d'une compétition à Charmeil.

Les équipes de l'A.S.

Dans le cadre des compétitions fédérales, la Commission Sportive a en charge, dans le respect des orientations prises par le Conseil d'Administration :

- L'engagement des équipes.
- La sélection des joueurs.
- L'organisation des déplacements.

Les principaux acteurs dans la participation des équipes du club aux épreuves fédérales sont :

- Le Président de la Commission Sportive qui coordonne l'ensemble des actions et s'assure du respect des orientations du Conseil d'Administration.
- Les Responsables des Equipes Dames, Messieurs et Jeunes qui proposent les budgets, suivent les dépenses, inscrivent les équipiers sur Extranet et organisent les déplacements.
- Le Capitaine d'équipe qui compose l'équipe le jour de la compétition. Le Responsable d'Equipe est naturellement le Capitaine, mais cette responsabilité peut-être exercée par une autre personne, en particulier si le responsable d'équipe ne peut être présent le jour de la compétition.

Le processus d'engagement des équipes décrit les différentes actions à réaliser à l'occasion d'une compétition à laquelle participe une équipe de l'A.S.

Les sanctions sportives

La Commission Sportive est la commission compétente pour prendre toute sanction sportive vis à vis d'un membre ou d'une personne externe à l'Association Sportive pour infraction grave aux règles de golf. Celle-ci ne pourra être prononcée que dans le cadre des compétences de l'Association Sportive et après avoir entendu les explications de l'intéressé, convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

2. La composition de la Commission Sportive

Etant entendu qu'une personne peut cumuler plusieurs attributions, la Commission Sportive est composée de :

Président de la Commission Sportive :	Marc BATTISTELLA
Vice Présidente :	Mad SOBRIDO
Membre du Droit :	Jean-Claude DURAND
Capitaine des jeux :	Marc BATTISTELLA
Responsable et Capitaine Equipes Dames :	Elisabeth DUPONT
Responsable et Capitaine Equipes Messieurs :	Jean-Christophe VILLAIN
Responsable Equipes Mid et Seniors Messieurs :	Jean-François BLANC
Responsables Equipes Jeunes :	Jimmy MAY
Capitaine Equipe Mid Messieurs :	Roland ZAMMIT
Capitaine Equipe Senior Messieurs :	Christian RAOUX

3. Les Orientations données par le C.A. pour les équipes de l'A.S.

L'objectif

L'objectif est d'obtenir le meilleur résultat possible dans le respect de nos règles et de nos valeurs.

Les règles générales d'orientation pour la Commission Sportive

L'exemplarité sportive

Tout sélectionné doit œuvrer pour être un modèle de référence pour le club et plus particulièrement pour les jeunes golfeurs et golfeuses.

Le comportement

Tout sélectionné doit avoir un comportement loyal envers les sponsors et les membres qui constituent l'association, se reconnaître en elle et contribuer à son développement.

La représentativité

Toute équipe devra être composée de membres dont le niveau est en adéquation avec celui de la catégorie dans laquelle elle évolue.

4. Politique Sportive

Engagement des équipes

L'Association Sportive engage une équipe dans chacune des catégories proposées par la FF Golf. Elle pourra occasionnellement engager une équipe 2, lorsque les frais de déplacement sont limités. Elle participe également aux Championnats de Ligue et à la Coupe Lady.

Sélection des joueurs

La sélection des joueurs est faite par la Commission Sportive.

Afin d'éviter les cumuls, un joueur ne pourra pas être sélectionné dans plus de 2 compétitions. Dans l'application de cette règle, on ne tiendra pas compte de la participation des dames à la Coupe Lady, ni des jeunes aux équipes jeunes. Cette disposition pourra être levée par le Président de la Commission Sportive, si elle devait aboutir à sélectionner une équipe n'ayant pas le niveau requis.

En complément des éléments fixés par le Conseil d'Administration, les critères retenus sont :

- Les performances récentes de joueurs, en particulier les résultats en Grand Prix.
- La motivation.
- L'esprit d'équipe.
- La disponibilité pour les entraînements et les compétitions.

5. Charte des joueurs

Chaque membre de l'Association Sportive qui désire faire partie d'une équipe doit en informer l'un des membres de la Commission Sportive. Pour représenter le club de Charmeil dans une compétition par équipe, il est nécessaire d'être membre actif de l'Association Sportive.

Pour chaque compétition la Commission Sportive détermine, en concertation avec le Capitaine éventuel, la composition de l'équipe susceptible de défendre au mieux les couleurs de Charmeil. Elle prend en compte le niveau du joueur, sa forme lors des épreuves qualificatives, sa disponibilité et sa motivation à faire partie d'une équipe.

Engagements de l'A.S.

Afin de favoriser la création d'équipes et de libérer les joueurs d'activités de logistique, l'A.S. :

- Organise une réunion annuelle des joueurs susceptibles de faire partie des équipes.
- Organise des entraînements, une « Ryder Cup » et une « Solheim Cup » pour favoriser les rencontres en Match Play.
- Procède à l'inscription des équipes et des joueurs auprès de la ligue ou de la fédération et paye les droits d'inscription.
- Réserve les hôtels le plus près possible des golfs, en tenant compte des tarifs et les départs pour un parcours de reconnaissance.
- Participe aux frais de déplacement en fonction des règles fixées par le conseil d'administration et du budget de l'année.
- Fournit des cartes de practice selon les modalités discutées avec la structure commerciale du Golf.

Engagements du joueur

En contrepartie des efforts consentis par l'A.S. chaque joueur d'une équipe :

- S'engage à porter la tenue du Club lors des compétitions par équipe.
- S'engage à la plus grande sportivité et courtoisie lors des compétitions.
- Participe aux compétitions pour lesquelles la Commission Sportive l'aura sélectionné.
- Participe au Championnat Départemental et au Grand Prix de l'Isère.
- Assiste à la remise des prix qui suit la compétition par équipe et à laquelle sont présentés les résultats de l'équipe.
- Participe à la vie de l'A.S. en assurant, soit l'accueil des compétiteurs, soit le commissariat de parcours, lors d'une compétition organisée dans notre club.

Tout manquement aux termes de la présente charte, sauf cas de force majeure, entraînera automatiquement la radiation du joueur de son équipe, quel que soit son niveau.

6. Indemnisation financière

Compétition par équipe adultes :

L'A.S. paie les engagements des équipes à la FFG et à la Ligue. Elle fournit également aux joueurs des cartes de practice. Une participation financière annuelle est demandée à chaque joueur bénéficiant de ces cartes.

Un budget est mis à disposition de chaque capitaine d'équipe pour le remboursement des frais de déplacement. Il gère ce budget dans le respect des règles établies par le Conseil d'Administration. Le budget est calculé sur la base d'un forfait par jour de compétition. Un forfait supplémentaire est attribué pour toute compétition par équipe dont le trajet « aller » depuis le golf de Charmeil est supérieur à 5 heures.

Il n'est pas prévu de prise en charge des frais d'inscription pour les compétitions individuelles.

Il n'est pas prévu de prise en charge des frais d'entraînement pour les joueuses ou les joueurs.

Compétition par équipe jeunes :

L'A.S. paie les engagements des équipes à la FFG.

Le budget des équipes « Moins de 17 ans » est calculé sur la base d'un forfait par jour de compétition.

Compétition individuelles jeunes :

Pour les Kids (moins de 11 ans), l'A.S. prend en charge les frais d'inscription pour les finales de Ligue. Il n'y a pas, à ce jour, de compétition nationale pour cette catégorie. Il n'y a pas de frais de déplacement les compétitions se déroulant sur une journée.

Pour les Jeunes (11 - 17 ans), l'A.S. prend en charge les frais d'inscription dans le Championnat de France, les Mérites, le Grand Prix de l'Isère et le Championnat de l'Isère. Il n'y a pas de frais de déplacement pour les compétitions jouées dans les golfs en Rhône Alpes. Pour les autres compétitions individuelles, le budget est calculé sur la base d'un forfait par jour de compétition.

Le Président de la Commission Sportive

Marc BATTISTELLA

